



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
24 MARS 2025**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le lundi 24 mars 2025 à 10 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Anna Guarnieri, membre
M. Éric Ladouceur, membre
Mme Patricia Lebel, substitut

Était présente :

Mme Geneviève Ollivier, secrétaire-trésorière

Étaient également invités à titre d'observateurs :

M. Mathieu Désilets, directeur de cabinet adjoint, Ville de Terrebonne
M. Gabriel Michaud, chef du cabinet, Ville de Mascouche
M. Jasmin Savard, directeur général, Ville de Mascouche
M. Serge Villandré, directeur général, Ville de Terrebonne

Était absente :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente

**RÉSOLUTION NO : E2025-03-18
(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : E2025-03-19
(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 février 2025;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

5. Délégation du rôle de responsable des services électroniques pour les services de ClicSÉQR-Entreprise à la secrétaire-trésorière;
6. Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II (RAETM-2022-004);
7. Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpents II (RAETM-2023-003);
8. Autorisation de mandat à la Ville de Sainte-Thérèse pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1er février 2026 au 31 janvier 2027 – Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal;
9. Reddition de compte concernant les transferts budgétaires de plus de 24 999 \$ effectués dans le budget 2024;
10. Affaires nouvelles;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-03-20

(Approbation des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 24 février 2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 février 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-03-21

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur

APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires payés aux montants respectifs de 917 548,08 \$ et 1 638,92 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la liste des comptes à payer au montant de 501 871,71 \$ préparées le 17 mars 2025 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Abrogée par la
résolution
E2025-04-30

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

RÉSOLUTION NO : E2025-03-22

(Délégation du rôle de responsable des services électroniques pour les services de ClicSÉQR-Entreprise à la secrétaire-trésorière)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) est inscrite aux fichiers de Revenu Québec;

ATTENDU QUE la RAETM est inscrite aux services de clicSÉQR-Entreprise;

ATTENDU QUE la RAETM est inscrite à Mon dossier pour les entreprises de Revenu Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la RAETM nomme Mme Geneviève Ollivier, secrétaire-trésorière, responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration.

Mme Ollivier pourra consulter le dossier de la REATM et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclus le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la loi sur la taxe d'accise et de la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et l'entremise des services en ligne).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-03-23

(Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II (RAETM-2022-004))

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels de plans, devis et surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Avenue de la Gare (Blériot II) et démolition de l'existant par la résolution E30-04-2021;

ATTENDU la résolution E105-12-2022 par laquelle la RAETM a accepté la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II, le tout au montant de 7 727 000,00 \$ (t.t.c.);

ATTENDU les résolutions E53-06-2023, E71-08-2023, E85-10-2023, E2024-04-31, E2024-06-45 et E2024-08-61 autorisant le coût des travaux supplémentaires de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. lié aux directives de changement 1 à 29, au montant de 465 774,72 \$ (t.t.c.);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE six (6) autres directives de changement ont été émises en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux, le tout pour un montant additionnel de 42 149,67 \$ (t.t.c.), soit :

Directive de changement n°30 (AC-03)	Modification du RS-4 et RS-5	6 578,35 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°31 (AC-37)	Ajout d'un lavabo pour la salle de bain	2 955,96 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°32 (AC-40)	Ajout de plagues métalliques selon le détail de l'architecte	6 919,63 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°33 (AC-45)	Déplacement de la sonde de température dans la salle de la génératrice	3 089,24 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°34 (AC-47)	Modification des conduites de rejet des purgeurs vers le puits humide	4 390,45 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°35 (AC-46)	Modification du regard RS-4	18 216,04 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts Conseils S.E.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût des travaux supplémentaires de Allen entrepreneur général inc. lié aux directives de changement 30 à 34, et approuve celui associé à la directive de changement 35, le tout au montant de 36 659,86 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 123.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-03-24

(Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpens II (RAETM-2023-003))

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpens II et démolition de l'existant par la résolution 125-12-2020;

ATTENDU la résolution E69-08-2023 par laquelle la RAETM a accepté la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpens II, le tout au montant de 8 313 000,00 \$ (t.t.c.);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU les résolutions E2024-05-38, E2024-08-62, E2024-11-97 et E2025-01-08 autorisant le coût des travaux supplémentaires de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. lié aux directives de changement 1, 3, 6, 8 à 13, 15, 16 et 20 à 22 au montant de 219 994,82 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE sept (7) autres directives de changement ont été émises en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux, le tout pour un montant additionnel de 71 067,53 \$ (t.t.c.), soit :

Avis de <u>changement n°7</u>	Réaménagement de la salle électrique	11 075,55 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement n°24</u>	Modification d'un événement de la toiture pour assurer une imperméabilisation adéquate	2 143,54 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement n°26</u>	Prolongement de la conduite de rejet des purgeurs d'air	4 390,45 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement n°27</u>	Modification de la grosseur des câbles VFD	(710,72) \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement n°28</u>	Modification du produit de peinture de plancher pour contrer l'humidité	632,36 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement n°17</u>	Modifications à la salle de génératrice et ajout d'une rampe d'accès et de bollards	34 912,02 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement n°23</u>	Modification de la structure de la marquise	18 624,33 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts Conseils S.E.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût des travaux supplémentaires de Allen entrepreneur général inc. lié aux avis de changement 7, 24 et 26 à 28, et approuve celui associé aux avis de changement 17 et 23, le tout au montant de 61 811,29 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 122.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-03-25

(Autorisation de mandat à la Ville de Sainte-Thérèse pour l'appel d'offres de produits chimiques - 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) est membre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal* pour l'achat des produits chimiques servant aux opérations de traitement de l'eau usée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE les villes et régies faisant partie de ce regroupement sont mandatées, à tour de rôle et selon un calendrier préétabli, afin d'effectuer le processus d'appel d'offres au nom du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE la Ville de Sainte-Thérèse soit mandatée afin de préparer, pour et au nom de la RAETM et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres public pour l'achat des produits chimiques nécessaires au traitement des eaux potables et usées dans le cadre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*, et ce, pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-03-26

(Reddition de compte concernant les transferts budgétaires de plus de 24 999 \$ effectués dans le budget 2024)

ATTENDU la résolution E2024-11-93 qui délèguait à la secrétaire-trésorière, le pouvoir d'effectuer des transferts budgétaires de plus de 24 999 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche prenne acte de la reddition de compte suivante :

- Deux (2) transferts budgétaires ont été faits de plus de 24 999 \$, soit le transfert budgétaire 2024-12 et le transfert budgétaire 2024-14, qui ont été déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-03-27

(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière